



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023  
À 8H30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. **Adoption du Règlement RV-1045-12** - Règlement RV-1045-12 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.
- 3.2. **Adoption du Règlement RV-1522-10** - Règlement RV-1522-10 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.
- 3.3. **Adoption du Règlement RV-1740** - Règlement RV-1740 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.
- 3.4. **Adoption du Règlement RV-1741** - Règlement RV-1741 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2024.
- 3.5. **Adoption du Règlement RV-1742** - Règlement RV-1742 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2024.
- 3.6. **Adoption du Règlement RV-1744** - Règlement RV-1744 sur la réserve financière pour le service de déneigement.
- 3.7. **Adoption du Règlement RV-1745** - Règlement RV-1745 sur la réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles.

**4. FINANCES**

- 4.1. **Affectation à la réserve financière pour le service de l'eau** - Affecter, à même l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier courant, un montant de 80 000 \$ à la réserve financière pour le service de l'eau.
- 4.2. **Versement d'une cotisation pour insuffisance de solvabilité à la Caisse de retraite - Droits payables aux bénéficiaires d'un participant décédé** - Autoriser le versement à la Caisse de retraite d'une cotisation pour insuffisance de solvabilité, telle qu'établie par les actuaires du Régime complémentaire de retraite, afin de permettre le paiement aux bénéficiaires d'un participant décédé avant sa date de retraite.

**5. ADMINISTRATION**

- 5.1. **Service d'autopartage - Signature d'une entente avec Communauto** - Approuver le projet d'entente avec Communauto ayant trait à l'offre d'un service d'autopartage pour une période de 2 ans débutant le 1er avril 2024 et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 5.2. **Location d'un espace à bureaux – Signature d'un bail et appropriation au surplus libre accumulé** - Approuver le projet de bail ayant trait à la location d'un espace à bureaux pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente et approprier à cette fin la somme de 60 410 \$ au surplus libre accumulé.

## 6. PLANIFICATION ET URBANISME

- 6.1. **Transmission du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Thérèse-De Blainville au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**  
- Approuver les choix de conservation et la stratégie de conservation concernant les éléments du territoire de la Ville, donner son accord afin que le projet de PRMHH soit transmis au MELCCFP et unir sa voix à celle de la MRC en vue de rappeler et sensibiliser les instances gouvernementales que la mise en oeuvre ne pourra se concrétiser réellement et efficacement que par l'entremise d'un soutien financier adéquat et durable dans le temps et l'espace.

## 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. **Embauche au Service de sécurité incendie - Pompier** - Poste syndiqué régulier à temps complet.
- 7.2. **Embauche au Service des finances - Conseillère, projets spéciaux** - Poste cadre temporaire.

## 8. COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

- 8.1. **Désignation des membres du conseil à titre de membres des comités et commissions du conseil**
- 8.2. **Comité de la sécurité routière - Recommandation** - Autoriser l'ajout d'un brigadier scolaire à l'école de la Clairière et un brigadier scolaire face à l'école Gaston-Pilon.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (sujets inscrits à l'ordre du jour)

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

---